

L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCI HAUTS-DE-FRANCE ADOPTE UN NOUVEAU SCHEMA DIRECTEUR REGIONAL

30 novembre 2017

L'Assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie Hauts-de-France, réunie le 30 novembre 2017, s'est prononcée à 77,5 % pour l'approbation d'un nouveau schéma directeur régional. Ce nouveau schéma directeur régional vise à constituer avec 7 CCI locales un vrai réseau ambitieux et solidaire en Hauts-de-France qui continuera à faire de la proximité sa première préoccupation.

DECLARATION DE PHILIPPE HOURDAIN, PRESIDENT DE LA CCI HAUTS-DE-FRANCE

« Le passage en CCI locale est le moyen le plus efficace et le plus rapide de constituer un vrai réseau ambitieux et solidaire au service des entreprises et des territoires des Hauts-de-France.

C'est le sens de l'Histoire. Le temps où chacun vivait et décidait seul, où on travaillait en silos est révolu. Qu'on le veuille ou non, depuis la constitution de la grande région, qui s'est imposée à nous, nos destins sont liés.

L'enjeu est de s'unir pour être plus forts, plus ambitieux et plus crédibles, dans l'ensemble des projets et dynamiques que les CCI portent pour les entreprises et les territoires.

L'assemblée générale a décidé de différer au 1er janvier 2019 la mise en œuvre effective du nouveau schéma directeur. Pour garantir les équilibres, deux instances de travail seront mises en place, l'une portant sur la « synergie des missions », chargée de faire des propositions sur la convergence des métiers et l'offre CCI ; l'autre sur « l'équilibre des territoires » pour organiser une juste répartition des compétences régionales sur l'ensemble des territoires Hauts-de-France.

Les pouvoirs publics, l'Etat attendent depuis longtemps des CCI qu'elles se réforment. Je suis heureux que les élus chefs d'entreprise de notre assemblée générale aient été à la hauteur de notre époque, de l'économie des Hauts-de-France, de la pérennité et du développement de nos entreprises.

Une nouvelle page de notre histoire s'ouvre. Soyons précurseurs et exemplaires. Construisons ensemble notre destin commun au service de toutes les entreprises et tous les territoires des Hauts-de-France» a déclaré Philippe Hourdain

LE PASSAGE EN CCI LOCALE PERMETTRA DE :

- servir toutes les entreprises de tous les territoires avec la même ambition et une solidarité financière plus forte,
- constituer un réseau uni, avec des CCI plus fortes dans le soutien des grands projets, notamment d'investissement, vis-à-vis de leurs partenaires,
- mieux répondre aux contraintes budgétaires parce que la mutualisation de certaines fonctions est naturellement source d'économies,
- mieux répondre aux attentes exprimées par les pouvoirs publics,
- d'engager plus vite, comme tous les réseaux publics et parapublics, des processus de rationalisation et de simplification.

UNE CCI LOCALE N'EST NI UNE ANTENNE, NI UNE DELEGATION

Une CCI locale est d'abord une CCI : elle exerce pleinement, au même titre qu'une CCI territoriale, les missions de proximité, tant dans le domaine de l'appui à l'entreprise et de la formation que de la gestion de filiales, des zones d'aménagement ou des ports et aéroports du territoire. Une CCI locale est organisée institutionnellement comme une CCI territoriale (Code du commerce L.711-23 et L.711-24), avec une assemblée élue et un bureau émanant de cette assemblée. L'ensemble des projets territoriaux favorisant le développement économique local reste porté politiquement par la CCI locale.

Contact presse : Michèle Buinet Bonaly, m.buinet@hautsdefrance.cci.fr 03 20 63 79 53